

Septembre 2017



DIR Massif Central

Dossier de presse



Autoroute A75 - Authezat **Renouvellement de la couche de roulement** **du PR 16+350 au PR 18+400 sens nord ► sud** ***Chaussée contenant de l'amiante***





Le contexte

L'autoroute A75 assure la liaison entre les villes de Clermont-Ferrand et Béziers. Elle est gérée par la Direction Interdépartementale des Routes Massif Central (DIR MC) qui a prévu des travaux dans le cadre de son programme d'entretien préventif des chaussées.

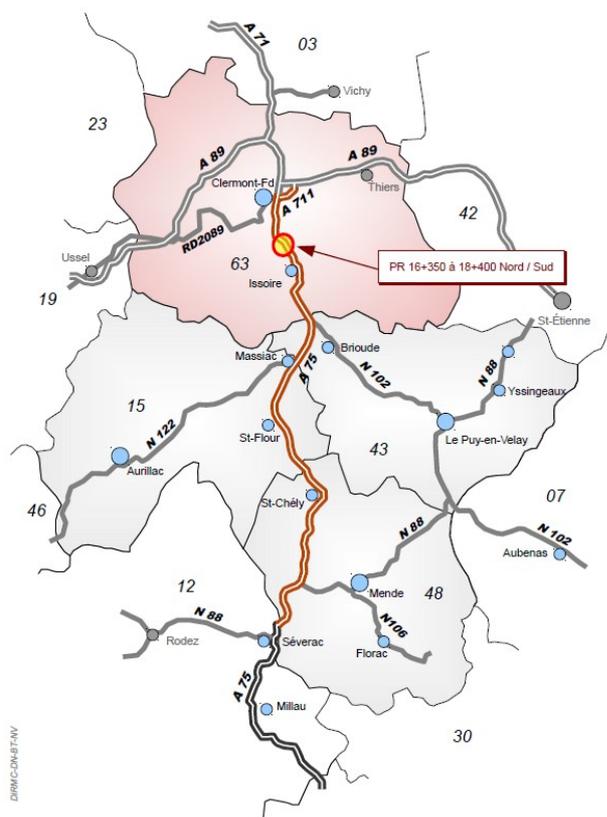
Ces travaux sur une section d'environ 3 km dans le sens Clermont-Ferrand ► Béziers ont pour but de maintenir en état la chaussée afin de garantir le confort et la sécurité des usagers tout en assurant la pérennité du patrimoine.

La date prévisionnelle de démarrage du chantier est le 16 octobre 2017 pour une durée estimée à 4 semaines.

Durant cette période des restrictions de circulation nécessaires à la réalisation des travaux seront mises en place. Elles pourront impacter le temps de parcours des usagers.

Un axe fréquenté : L'autoroute A75 est un axe structurant du réseau routier national. Le trafic moyen dans ce secteur est de 38 500 véhicules par jour.

Plan de situation



En quoi consistent ces travaux d'entretien ?

Ces travaux permettront principalement de remplacer la couche supérieure de la chaussée appelée couche de roulement.

Pour cela, la chaussée en place sera retirée par rabotage. Puis une nouvelle couche de roulement en enrobé sera appliquée.

L'opération sera également l'occasion d'entretenir les dispositifs d'assainissement et autres équipements de la route présents dans l'emprise du chantier.



Coût, financement et acteurs du projet

Maîtrise d'ouvrage :

L'État,
représenté par la DIR Massif Central (DIR MC)

Maîtrise d'œuvre :

DIR MC, pôle ingénierie du District Nord

Travaux :

Entreprise COLAS Rhône Alpes Auvergne

Exploitation sous chantier :

DIR MC, pôle exploitation du District Nord

Coordination sécurité :

QUALICONSULT sécurité

Coût :

**Le montant de l'opération s'élève à
2 684 574 € entièrement financé par l'État.**

Présence d'amiante dans les chaussées

En France, entre 1970 et 1995, l'amiante a été utilisée dans la composition de certains enrobés. Aussi, les réseaux routiers sont susceptibles d'en contenir.

C'est pourquoi la DIR Massif Central réalise des investigations sur l'ensemble du réseau routier dont elle assure l'exploitation.

Dans le secteur concerné par les travaux, il a été réalisé 105 carottages sur l'ensemble de la chaussée qui ont révélé la présence d'amiante.

Mesures spécifiques prises sur le chantier

La présence d'amiante dans les chaussées concernées par l'opération conduit la DIR MC à prendre toutes les précautions nécessaires à la réalisation des travaux sans risque d'exposition tant pour les travailleurs que pour les usagers.

Conformément à la réglementation, toutes les phases de retrait, de transport et de stockage temporaire ou définitif des matériaux pouvant contenir de l'amiante sont strictement encadrés et contrôlés.

L'entreprise réalisant les travaux établit un « plan de retrait » détaillant l'ensemble des mesures d'organisation et de prévention retenues pour la protection des travailleurs et de l'environnement.

Ce dossier est déposé avant le démarrage des travaux auprès de :

- la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)

mais aussi auprès des organismes de prévention :

- la Caisse d'Assurance Retraite et de Sécurité Au Travail (CARSAT)
- l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTB)

Ces organismes sont également chargés d'assurer le contrôle et le suivi pendant l'exécution de ces travaux.

Afin de maîtriser à la source la dispersion des fibres d'amiante, des engins adaptés sont utilisés, comme des raboteuses travaillant sous projection d'eau et disposant de carters de protection spécifiques.

Les travailleurs disposent de protections complètes, notamment respiratoires.

Tous les personnels et matériels font l'objet d'une décontamination à chaque sortie de la zone de travail et les déchets contenant de l'amiante sont évacués dans des bennes hermétiques vers des centres de stockage de déchets adaptés.

En plus, des mesures d'empoussièremment réglementaires la DIR a imposé deux mesures d'empoussièremment environnemental journalières supplémentaires, tout au long du chantier.

Au delà de l'adaptation des méthodes de rabotages et d'aspiration aux chantiers en présence d'amiante, la DIR a fait le choix de réaliser un enduit à l'avancement des travaux sur la zone rabotée.

Une période de préparation particulière

Des réunions ont été tenues avec les entreprises titulaires de l'accord cadre, dans le cadre d'un sourçage. Ces réunions nous ont permis de nous assurer du savoir faire des partenaires économiques, et de réaliser une pré information de nature à augmenter la maturité et le bon déroulement de l'opération.

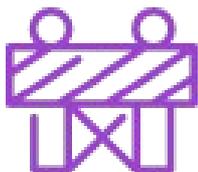
Une réunion a été effectuée avec la CARSAT et la DIRECCTE afin de bien cerner les attentes de ces acteurs majeurs, en termes de conditions de travail et limitation des émissions de fibres, et les intégrer à notre cahier des charges.

Ces deux acteurs ont été associés à la réunion de lancement et seront très présents à l'occasion du chantier.

Déroulement des travaux et conditions de circulation

Afin de limiter la gêne occasionnée, la période du chantier a été choisie au regard des prévisions de trafic.

Les mesures d'exploitation ont également été organisées de façon à réduire la durée des travaux.



Les mesures d'exploitation sous chantier

Le chantier nécessitera la fermeture totale du sens de circulation concernée par les travaux d'entretien, c'est à dire le sens nord ► sud (Clermont-Fd ► Béziers).

La circulation sera basculée et s'effectuera à double sens sur les voies du sens sud ► nord (Béziers ► Clermont-Fd)

Dans le sens nord ► sud (Clermont-Fd ► Béziers), les bretelles d'entrée et de sortie du diffuseur n° 7 (Montpeyroux), comprises dans la zone en travaux, seront fermées.

Des déviations seront mises en place par les diffuseurs les plus proches.

Ces restrictions de circulation seront maintenues les week-ends.



L'information et mesures vis à vis des usagers

La zone de travaux sera identifiable grâce à des panneaux d'information spécifiques mis en place plusieurs jours avant le démarrage du chantier.

Des webcams seront installées aux abords du chantier permettant une visualisation en temps réel des conditions de circulation sur

<http://www.dir.massif-central.developpement-durable.gouv.fr>



Le Centre d'Ingénierie et de Gestion du Trafic d'Issoire assurera l'information des usagers notamment grâce aux messages affichés sur les panneaux à messages variables mais aussi en alimentant le site d'information bison futé consultable à l'adresse :

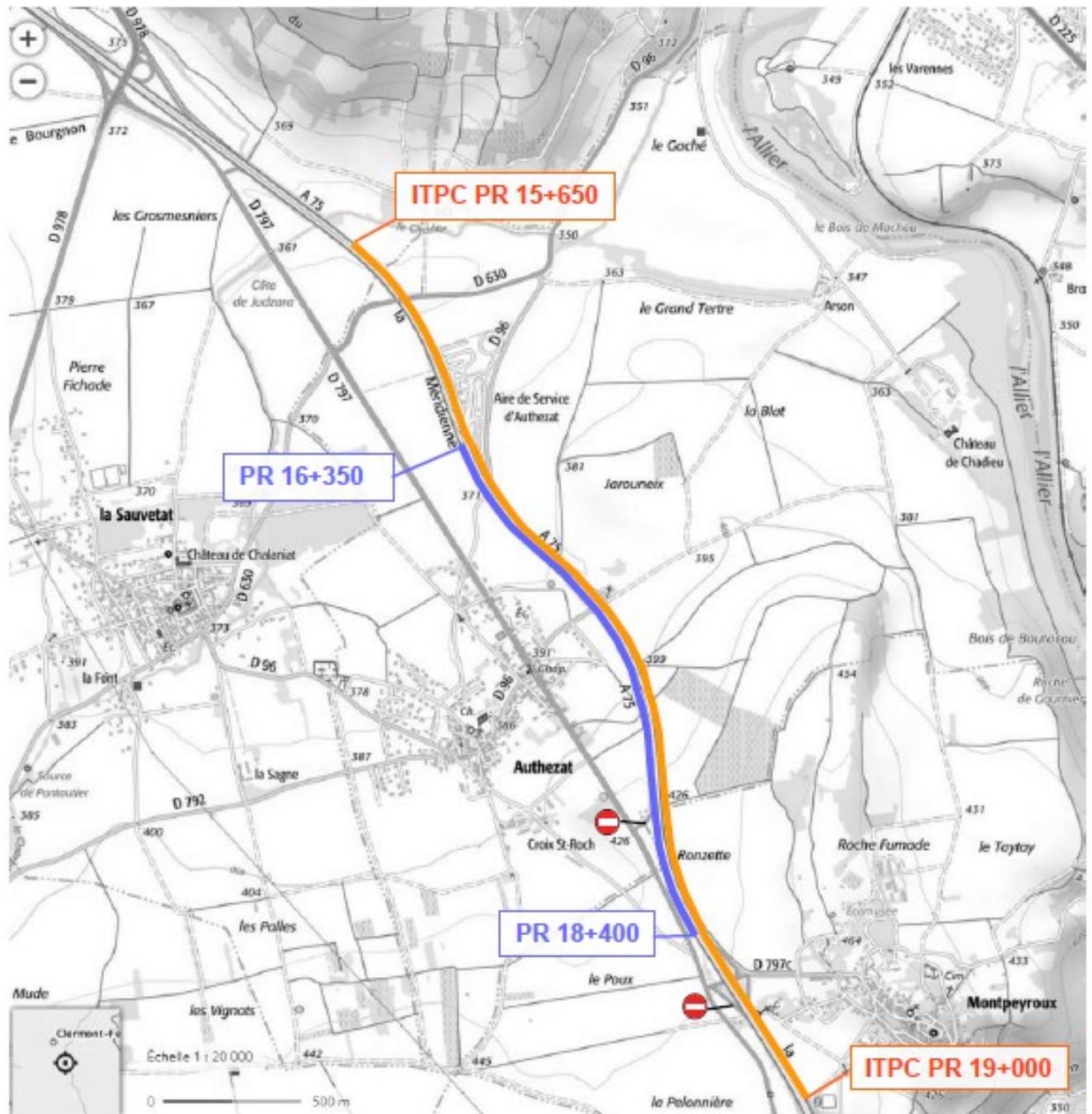
<http://www.bison-fute.gouv.fr/>



Pour la sécurité de tous, nous attirons l'attention des usagers sur l'importance de la vigilance aux abords du chantier et le respect des limitations de vitesse.

La Direction Interdépartementale des Routes Massif Central remercie les usagers de leur compréhension.

Localisation des travaux



Phasage:

-  Zone de travaux de chaussée
-  Basculement de circulation entre ITPC* PR15+650 et 19+000
-  Fermeture à la circulation des bretelles de sortie et d'entrée du diffuseur 7 - Coudes / Montpeyroux dans le sens N/S

* ITPC = Interruption de Terre-Plein Central



Contacts presse :

Sophie Cayla

Tel : 04 73 29 79 60

Courriel : com.dirmc@developpement-durable.gouv.fr

Sylvette Roussellet

Tel : 04 73 29 79 49

60 avenue de l'Union soviétique CS 90447 63012 Clermont-Ferrand cedex 1



**JE TRAVAILLE
POUR VOUS
ATTENTION
A MOI**

**Derrière chaque chantier, il y a des personnels qui travaillent.
Respectez-les !**

www.dir-mc.fr